

**Avis et communications
de la**

Direction générale des douanes et droits indirects

**Avis aux importateurs
de certains accessoires de tuyauterie en fer ou en acier
originaires, notamment, de Turquie.**

(Réglementation antidumping)

L'attention des importateurs est appelée sur l'avis publié au JOUE L250 du 15 septembre 2012, page 20, par lequel la Commission rectifie dans le Règlement d'exécution (UE) n° 699/2012-JO L 203/12 les coordonnées en Turquie de la société UNIFIT BORU BAGLANTI, actuellement bénéficiaire d'un taux de droit individuel à l'importation sur le territoire communautaire **de certains accessoires de tuyauterie en fer ou en acier, originaires de Turquie** soumis à droit antidumping provisoire.

Au lieu de :

Unifit Boru Baglanti Elemanlari Ltd Sti, Tuzla, Istanbul (Turquie).	12,1 %	B297
---	--------	------

Il faut lire :

UNIFIT BORU BAGLANTI ELEM. END. MAM. SAN. VE TIC. AS, Tuzla, Istanbul (Turquie).	12,1 %	B297
---	--------	------